FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement sur les produits dangereux

BUILDING TRUST

Sikalastic TC 297 FS Formerly MSeal TC 297FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/12/2022
2.0	05/17/2024	000000260445	Date de la première version publiée: 10/29/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Sikalastic TC 297 FS Formerly MSeal TC 297FS
Code du produit	:	000000000050002015
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Sika MBCC Canada, Inc.
Adresse	:	601 DELMAR AVE Pointe-Claire QC H9R 4A9
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	Canada: 1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Revêtement de plancher
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	:	Catégorie 2
Irritation cutanée	:	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	:	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Catégorie 3 (Système respiratoire)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 2
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : méthacrylates

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	Méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 30 - < 60
acrylate de 2-éthylhexyle	Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	>= 30 - < 60
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle	Diméthacrylate de triéthylèneglycol	109-16-0	>= 1 - < 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme.
En cas de gêne respiratoire, aider le patient à respirer et consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre sèche Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inappropriés	:	jet d'eau
Produits de combustion dangereux	:	vapeurs nocives oxydes d'azote fumées noir de carbone oxydes de carbone
Information supplémentaire	:	Le récipient peut monter en flèche ou exploser sous l'effet de la chaleur du feu. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les écoulements d'eau provenant des incendies peuvent entraîner une pollution. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Peut libérer des vapeurs inflammables. Tenir compte de la direction du vent. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Utiliser des outils traités antistatiques.
Protection respiratoire nécessaire.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues oude barrières anti-huile).
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol(les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de stockage sures : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Conserver à l'écart de la chaleur.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Matières à éviter : Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	STEL	100 ppm 410 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm 205 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposition admissible recommandée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : La nourriture, les boissons et les produits du tabac ne doivent pas être consommés dans les endroits où ce produit est utilisé.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	ambré, trouble
Odeur	:	douce, type ester
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-48 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	9 °C
Taux d'évaporation	:	> 1 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	27.8 mmHg (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	3.1 (Air = 1.0)
Densité relative	:	0.97
Densité	:	0.97 g/ml (25 °C)

Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	:	430 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	200 cps (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	N'est pas un oxydant.
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	:	Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter la chaleur.
Matières incompatibles	:	Des bases fortes Acides Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire
Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité
Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC	Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
	acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7

Toxicité pour la reproduction
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration
Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les récipients vides non nettoyés peuvent contenir des gaz qui peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter toutes sources d'ignition.
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Numéro ONU	:	UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies	:	RÉSINE EN SOLUTION
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies	:	Resin solution
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	364
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	353

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies	:	RESIN SOLUTION
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E
Polluant marin	:	non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	:	UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies	:	RÉSINE EN SOLUTION
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3
Code ERG	:	127
Polluant marin	:	non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement eu-

ropéen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	05/17/2024
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR